

DÉCISION – COMPOSITION DU JURY CONCOURS EXTERNE ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS

La Directrice du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière (FPH),

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la FPH, modifié par les décrets 2012-248 du 22 février 2012, 2016-637 du 19 mai 2016, 2020-1279 du 20 octobre 2020,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers,

Vu l'avis d'ouverture de concours externe paru sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 24 mars 2022, en vue de pourvoir **2 postes d'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS**,

Article 1^{er} : Le jury du concours EXTERNE est fixé comme suit :

- **Madame Rachel MILANDOU**, DESS, secrétaire générale – GH70 - **Présidente du jury**
- **Madame N. BREZARD**, AAH - Direction des Finances – CHU Besançon
- **Madame J. MACIAS DETOUX**, Direction Ressources Humaines – GH70

Article 2 : Madame la Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La date du concours est fixée comme suit :

Admissibilité : Jeudi 23 Juin 2022

Admission : Jeudi 7 juillet 2022

Vesoul, le 24 mai 2022

La Directrice Adjointe
Chargée des Ressources Humaines
Et de la Formation



Joanne MACIAS DETOUX